



**GDS**  
France

# Paratuberculose bovine : plan de maitrise & référentiel Plan d'action

**Journée nationale de la référence professionnelle  
2 février 2024**



# Missions confiées à l'AFSE par GDS France



## Référentiel

*Réactualiser le référentiel en matière de paratuberculose, avec **deux niveaux de garantie**, le référentiel actuellement reconnu au niveau national étant le référentiel ex-ACERSA*

## Assainissement

*Actualiser le **protocole national d'assainissement** en élevage, en s'appuyant sur un **protocole de surveillance renouvelé et harmonisé** à l'échelle nationale*





# Rappel des nouvelles orientations

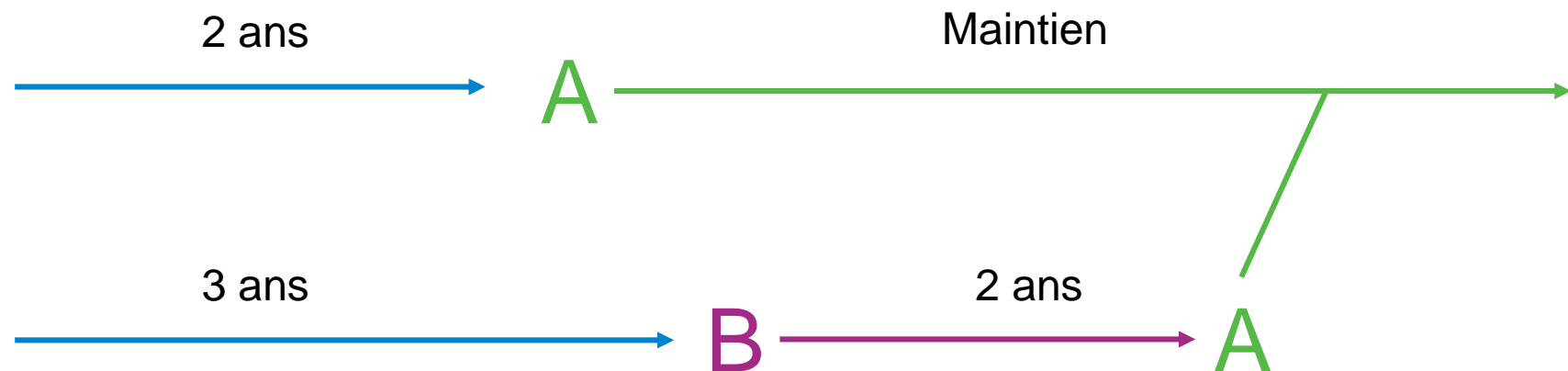
## Focus sur le référentiel



# Deux niveaux de garantie A et B

→ Un statut favorable (**peu ou pas infecté**) ~~Indemne~~

→ **Le niveau B** : un statut intermédiaire pour atteindre le niveau A – une manière de valoriser le travail engagé



# Deux niveaux de garantie A et B

→ Deux protocoles d'acquisition pour atteindre le niveau A

→ Utilisation de nouvelles méthodes



SI sur > 24 mois  
+/- PCR<sub>e</sub>

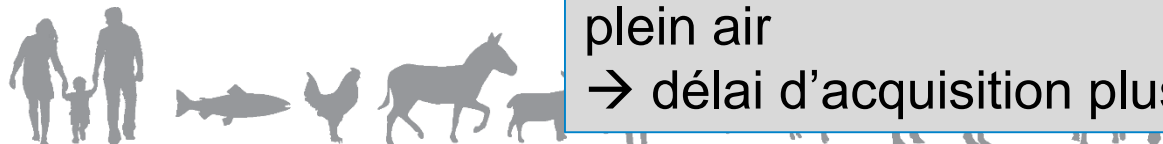


SM sur 24-72  
mois ou LGM  
+/-PCR<sub>e</sub>



Maintien : chaque année

- SM sur 24-72 mois
- ou 2LGM + PCR<sub>e</sub>

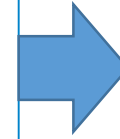


+ un protocole sans PCR<sub>e</sub> pour les élevages plein air  
→ délai d'acquisition plus long

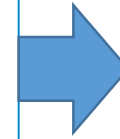
# Règles aux mouvements



- Un contrôle sérologique systématique pour **tous** les bovins à partir de 18 mois
- Une **PCR** pour les bovins sans statut favorable (ni A, ni B) à partir de 12 mois
- Avant départ ou après arrivée



Rappeler qu'il n'y a pas de garantie indemne



Valoriser les statuts favorables, y compris le niveau B



# Autres mesures de biosécurité

- Cas des exploitations mixtes caprins / bovins : gest séparée des espèces
- Gestion de l'eau et des pâturages
- Utilisation de matériel en commun (épandeur, tonne à fumier...)



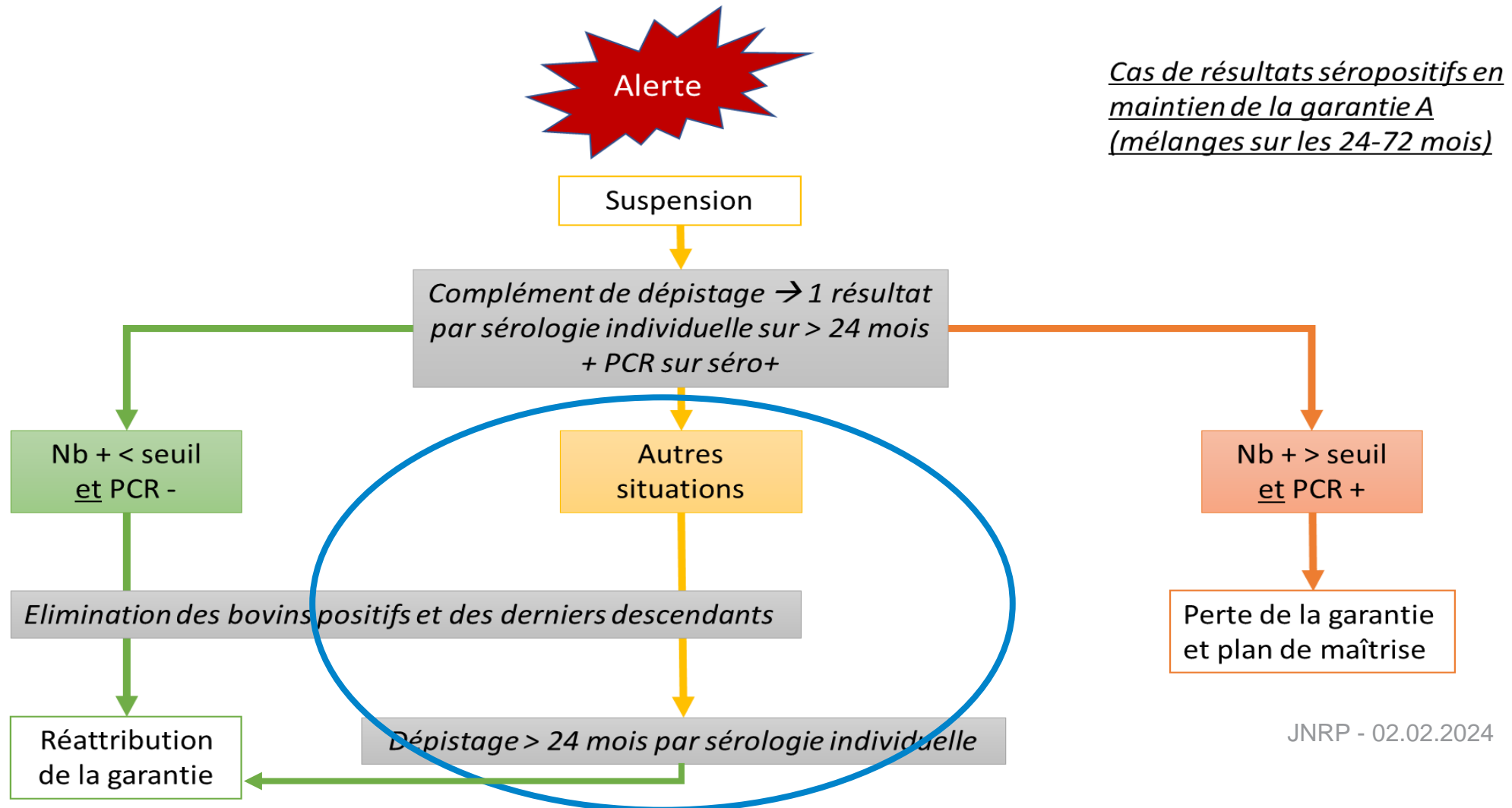
Auto-évaluation ?

Engagement à avoir pris connaissance ?



# Gestion des résultats non négatifs

→ Modérer les conséquences tout en maîtrisant le risque à la vente





**Objectif  
d'application  
du référentiel :  
2024-2025**



# → Mise en application dès 2023/2024 des règles de gestion des résultats non négatifs

Des règles applicables dans le cadre du référentiel actuel

Utilisation des sérologies individuelles et PCR (indépendant de la validation des outils sur mélange)

De fortes attentes / évolutions du référentiel → un premier pas plus rapidement



# Préparation de la campagne 2024/2025

## → quels besoins ?

### Référentiel

Reprise d'historique

### Référentiel et plan de maitrise

Outils analytiques fiabilisés

Centraliser et analyser des données  
→ évaluer et adapter le dispositif si besoin

Outils informatiques pour programmation et partage d'informations (SIGAL)

